

Technicien d'équipement d'aide à la personne

RNCP38562 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255r
Formacode(s)	43479
Code(s) ROME	I1305, J1303, N4105
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/01/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

9 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former et organiser l'évaluation et 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200702	Former et organiser l'évaluation
AKALI	79524650300044	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION SUD FORMATION	41522541600064	Former et organiser l'évaluation
CONSEIL GESTION PRESTATION DISPOSITIFS MEDICAUX	41794245500052	Former et organiser l'évaluation
ESRP EPNAK SOISY	18003606300261	Former et organiser l'évaluation
PASSERELLE POUR EMPLOI INITIATIVE ECON	48024587700018	Former et organiser l'évaluation
POINFOR	40332561600072	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien d'équipements d'aide à la personne met à disposition et assure la maintenance des dispositifs médicaux permettant le maintien et/ou le retour à domicile, auprès d'un bénéficiaire malade ou présentant une incapacité ou un handicap. Il forme et conseille le bénéficiaire à l'utilisation et l'entretien de son équipement.

ACTIVITÉS VISÉES

Dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de bienveillance, le technicien met à disposition et forme le bénéficiaire et/ou son aidant aux différents équipements. Il est également amené à contrôler l'équipement lors d'une intervention, d'un contrôle périodique ou avant d'être attribué à un nouveau bénéficiaire, et il en assure sa maintenance. Il se réfère aux consignes de son garant, du constructeur et/ou au personnel médical et/ou aux demandes du bénéficiaire.

Le technicien rédige les comptes rendus, consultable par son garant, effectue la traçabilité de ses interventions et participe à la matériovigilance.

Pour réaliser ses missions, le technicien établit une relation de confiance et de dialogue avec le bénéficiaire et/ou son aidant, et respecte la confidentialité des informations reçues. Il est capable de comprendre les demandes et de fournir l'assistance nécessaire pour l'utilisation des équipements. Il a le souci de rassurer le bénéficiaire et/ou son aidant et de les encourager à l'utilisation des équipements. Si besoin, il se fait assister par l'aidant pour le déplacement du bénéficiaire mais ne le manipule à aucun moment.

L'activité peut s'exercer en atelier ou au domicile du bénéficiaire. Pour assurer ses missions, le technicien dispose d'un véhicule de service. Il est titulaire du permis B. Bien que les horaires de travail soient réguliers, le technicien peut être amené à effectuer des périodes d'astreinte de nuit et week-end.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et un fauteuil roulant manuel
 - Installer et mettre à disposition des équipements de maintien à domicile
 - Adapter et mettre à disposition un fauteuil roulant manuel
2. Assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et d'un fauteuil roulant manuel
 - Contrôler des équipements de maintien à domicile
 - Dépanner un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel
3. Mettre à disposition et assurer la maintenance d'un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap
 - Configurer et mettre à disposition un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap
 - Dépanner un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap

Blocs de compétences

RNCP38562BC01 — Mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et un fauteuil roulant manuel

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer et mettre à disposition des équipements de maintien à domicile

Adapter et mettre à disposition un fauteuil roulant manuel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 00 min

La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases, toutes en présence du jury :

Phase 1 (durée : 30 min) :

Sur un équipement de maintien à domicile conditionné pour la livraison, le candidat l'assemble, le met en service, le règle et forme le bénéficiaire ou son aidant en vue d'une utilisation de façon autonome.

Phase 2 (durée : 30 min) :

Sur un fauteuil roulant manuel conditionné pour la livraison, le candidat l'assemble, le met en service, le règle et forme le bénéficiaire ou son aidant en vue d'une utilisation de façon autonome.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 00 min

RNCP38562BC02 — Assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et d'un fauteuil roulant manuel

LISTE DE COMPÉTENCES

Contrôler des équipements de maintien à domicile

Dépanner un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 00 min

La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases, toutes en présence du jury :

Phase 1 (durée : 30 min) :

Sur un équipement de maintien à domicile déjà assemblé, le candidat réalise le contrôle de celui-ci en suivant les prescriptions du constructeur.

Phase 2 (durée : 30 min) :

Sur un équipement de maintien à domicile ou d'un fauteuil roulant manuel présentant un dysfonctionnement, le candidat réalise le diagnostic, remet en état et vérifie le bon fonctionnement.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 00 min

RNCP38562BC03 — Mettre à disposition et assurer la maintenance d'un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap

LISTE DE COMPÉTENCES

Configurer et mettre à disposition un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap

Dépanner un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 00 min

La mise en situation professionnelle est constituée de deux phases, toutes en présence du jury :

Phase 1 (durée : 30 min) :

Sur un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap, le candidat l'adapte en prenant en compte les demandes du bénéficiaire et fait réaliser des essais par celui-ci.

Phase 2 (durée : 30 min) :

Sur un véhicule à propulsion électrique pour personnes en situation de handicap présentant un dysfonctionnement, le candidat réalise le diagnostic et propose une action corrective.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 00 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- prestataires de services et distributeurs de matériel
- service de maintenance rattaché aux établissements de santé

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- technicien de maintenance en matériel médical
- technicien en matériel médical
- assistant technique installateur de matériel médical
- livreur installateur en matériel médical
- conseiller médico-technique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Formation obligatoire préparant à la fonction d'intervenant pour les prestataires de services et distributeur de matériels prévue par l'arrêté du 23 décembre 2011 paru au Journal officiel de la République française du 30 décembre 2011 : « Arrêté du 23 décembre 2011 relatif à la formation préparant à la fonction de prestataire de services et distributeur de matériels, y compris les dispositifs médicaux, destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap. »

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 858 €

Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en services aux personnes (46 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée) G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes · tension 5/5 (Très élevée) J3X42 — Conducteurs et livreurs sur courte distance (hors distribution de documents) · tension 3/5 (Modérée) V0X60 — Aides-soignants · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	84 784
Jugés difficiles à recruter	54 %
Emplois saisonniers	17 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes J3X42 — Conducteurs et livreurs sur courte distance (hors distribution de documents) V0X60 — Aides-soignants

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 425 €
Selon la branche	7 849 € – 8 998 €
Prise en charge	Branches concernées
8 425 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 998 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme
8 186 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 849 €	CPNEFP de la branche négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/01/2029
Date de dernière délivrance possible	31/01/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
--------------	------------------	-----------------	-------------------------	---------------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP32004

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP32004

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38562/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	7 182 € – 8 400 €
Durée	388 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	15
Parcours menés à terme	9
Taux d'achèvement	60 %
Période	09/2024 – 08/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	16
Montant total engagé	70 858 €
Coût moyen par dossier	4 429 €
Durée moyenne	253 h
Période	08/2024 – 08/2026
France compétences	55 %
France Travail	45 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.